

SI VOUS N'ÊTES PAS CITOYEN AMÉRICAIN, NOUS VOUS INFORMONS QUE, CONFORMÉMENT AUX LOIS DES ÉTATS-UNIS, POUR CERTAINS DÉLITS, UN PLAIDOYER DE CULPABILITÉ OU UNE CONDAMNATION PEUT RÉSULTER EN UNE EXPULSION, UNE INTERDICTION D'ENTRER AUX ÉTATS-UNIS OU UN REFUS DE NATURALISATION. SI CELA S'APPLIQUE À VOUS, NOUS VOUS RECOMMANDONS DE CONSULTER UN AVOCAT AVANT D'ENREGISTRER UN PLAIDOYER.

PROCÉDURES DU TRIBUNAL

Vos droits auprès du Tribunal municipal

APPEL DES DOSSIERS

- Lorsque vous entrez dans la salle d'audience, veuillez vous asseoir et attendre les instructions

TYPES DE PLAIDOYERS LORS DE LA COMPARUTION

- Lorsque vous avez été informé des charges qui pèsent contre vous, il peut vous être demandé d'inscrire un plaidoyer

SOIT:

1. NON COUPABLE
2. COUPABLE

PLAIDOYER NON COUPABLE

- Si vous pensez que vous n'êtes pas coupable des charges retenues contre vous, vous devez plaider non coupable
- Il vous sera donné une date pour reparaitre devant ce tribunal pour être jugé(e)
- Si vous manquez de vous présenter ponctuellement à votre procès, un mandat d'arrêt pourra être délivré à votre rencontre.

PLAIDOYER COUPABLE

- Si vous plaidez coupable, il n'y a pas de procès et vous admettez que vous êtes coupable
- Si vous plaidez coupable, vous renoncez à un certain nombre de droits, notamment le droit à être jugé(e)

LORS DU PROCÈS

- Lors de votre procès, vous avez le droit d'être représenté(e) par un avocat
- Si vous n'avez pas de moyens financiers et si la Ville demande que vous soyez condamné(e) à une peine de prison, le tribunal peut nommer un avocat pour vous représenter
- À tout procès, vous avez le droit de poser des questions aux témoins qui comparaissent pour témoigner contre vous
- Vous avez le droit de convoquer des témoins pour témoigner en votre faveur
- Vous pouvez témoigner au procès, mais vous **avez également le droit de vous taire** et vous ne pouvez être obligé à témoigner au cours de votre procès
- Vous êtes présumé(e) innocent(e)
- Au procès, la Ville doit prouver votre culpabilité au-delà de tout doute raisonnable

DROIT DE FAIRE APPEL

- S'il vous est intenté un procès et que vous êtes déclaré(e) coupable, vous pouvez demander la tenue d'un nouveau procès. Cette demande doit être faite dans les dix jours après la condamnation.
- Votre nouveau procès est appelé un procès de novo et il se déroule dans le Circuit Court of St. Louis City devant un juge différent.

PEINE

- Si dans votre affaire, une amende est fixée, elle est comprise entre 1,00\$ et 500,00\$ maximum.
- Le juge a le pouvoir d'imposer une peine de prison pouvant aller jusqu'à 90 jours.
- Si votre affaire est une « infraction mineure aux règles de la circulation », tel que défini par la loi de l'État, la peine maximale possible est une condamnation à payer une amende et les dépens pour un montant qui ne peut dépasser 225.00\$ sans éventualité d'une peine de prison.

DROIT À UN AVOCAT

- Si votre cas peut résulter en une condamnation à un emprisonnement, ou selon la gravité des charges et les conséquences d'une conviction, le juge peut vous recommander de parler à un avocat avant d'inscrire un plaidoyer dans votre affaire.

DÉFAUT D'ASSURANCE

- Si vous conduisez un véhicule, vous devez posséder une preuve d'assurance, **même si ce véhicule n'est pas le votre**
- Dans le Missouri, une amende pour défaut d'assurance vous coûtera une perte de 4 points sur votre permis de conduire
- Une perte de 8 points en 18 mois vous fera perdre votre permis de conduire
- Si vous avez souscrit à une assurance qui sera effective après la date de votre amende, et que vous pouvez en apporter la preuve, vous pouvez également présenter cette preuve devant le juge. Il en sera tenu compte au moment de la condamnation.

PEINES ALTERNATIVES

- **SERVICES COMMUNAUTAIRES & AUTO-ÉCOLE DÉFENSIVE**
 1. Si vous n'êtes pas financièrement en mesure de payer votre amende, vous pouvez demander de faire des services communautaires. Vous êtes en droit de demander au juge de décider si vous êtes en mesure de payer les amendes et les dépens ou s'il est préférable de vous condamner à une peine de substitution.

Dans le cadre de ce processus, il peut vous être demandé de remplir des documents.

2. Si vous plaidez coupable d'une infraction au code de la route, vous perdrez des points sur votre permis de conduire
3. Dans certains cas déterminés par le juge, vous pourrez être éligibles pour éviter de perdre des points en prenant des cours de conduite défensive

PAIEMENT

- Avant de partir, veuillez voir le greffier du tribunal concernant le paiement dans le cadre de votre affaire ou pour connaître la date de votre prochaine comparution.

***** Si vous ne parlez pas anglais ou si vous ne comprenez pas vos droits qui sont évoqués ici, informez le tribunal lorsque vous approchez du banc.**